

2016_CT2_212

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme de Fuveau pour le développement du projet GR de Pays Provence, Mines d'énergies

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Héléne – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – JOUVE Mireille - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy ALBERT donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_212-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi / Tourisme et Promotion du territoire

■ Séance du 12 octobre 2016

05_7_02

■ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme de Fuveau pour le développement du projet GR de Pays Provence, Mines d'énergies

Madame le Président soumet au Conseil du Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence « développement économique », le Territoire du Pays d'Aix a mis en place des actions en faveur du développement touristique du territoire. S'il s'appuie principalement sur l'Office de Tourisme du Pays d'Aix pour son expertise, il confie néanmoins certaines actions à d'autres offices de tourisme du territoire.

L'Office de Tourisme de Fuveau est particulièrement impliqué dans le travail d'animation des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (OTSI) conduit conjointement par le Territoire du Pays d'Aix et l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence, notamment sur la thématique de l'agritourisme. Il assure un rôle moteur fondamental dans le bassin de la Vallée de l'Arc par l'ouverture de l'Office de Tourisme toute l'année.

Située au sein du bassin de la Vallée de l'Arc, la ville de Fuveau offre des services à sa population ainsi qu'à l'ensemble des villages limitrophes, par l'intermédiaire de son Office de Tourisme.

De plus, le projet de l'Office de Tourisme de Fuveau est d'assurer la mise en place d'une structure relais des actions touristiques du Pays d'Aix.

Les moyens mobilisés en faveur du Pays d'Aix auront ainsi un impact non négligeable sur la valorisation du territoire et de sa fréquentation touristique.

Né de la mobilisation des OTSI du bassin minier, le projet « Provence, Mine d'Energies », auquel s'est associé le Pays d'Aubagne et de l'Etoile est entré dans la phase de mise en œuvre et nécessite un chef de file pour structurer une offre autour d'un itinéraire de randonnée en passe d'être qualifié GR® de Pays par la Fédération Française de Randonnée (FFR).

Parallèlement, un travail a été engagé avec les professionnels proches du circuit : hébergeurs, producteurs, restaurateurs, commerçants, etc... nécessitant une mobilisation sur le terrain.

Au cœur du bassin minier, le personnel de l'office de tourisme de Fuveau, particulièrement dynamique, s'est porté volontaire pour poursuivre et faire aboutir ce travail et mettre en œuvre le projet dans les meilleures conditions. C'est à cet effet que cet organisme sollicite, à titre exceptionnel, l'aide financière du Territoire du Pays d'Aix à hauteur de 15 000 euros.

Les démarches nécessaires à la mise en place de ce projet s'articulent autour de plusieurs actions :

- Sur les itinéraires, ou non loin, les **producteurs, commerçants, artisans** seront sollicités pour mettre en avant la thématique de la mine. Ainsi, un apiculteur de Fuveau travaille sur un miel du terroir, un pâtissier de Gréasque sur la Navette des mineurs etc ...
- Afin d'**augmenter la durée des séjours**, des accords entre commerçants, hôteliers/gîtes et restaurateurs seront développés afin de construire une offre globale incluant des services appropriés aux VAE (batteries de recharge mises à disposition) mais également aux vélos (parkings dédiés sécurisés) ou aux besoins spécifiques des marcheurs.
- Un **parc-Musée** devrait voir le jour dans quelques années en lieu et place de l'actuel Musée de la Mine. Il devrait proposer sur un espace de plus d'un ha : Un pôle historique minier (la mine et le mineur, histoire du charbon et des techniques industrielles, relation à la méditerranée et reconstitution d'une galerie de mine), un espace d'animation et de rencontre (fablab), un espace ludico pédagogique dédié à la cohésion de groupe (inspiré de la cité des sciences, « yeux grands fermés » du futuroscope et « Koésio » de Décathlon), une offre de services partagés (restauration, boutique, expositions ...)
- Le développement d'**accompagnements numériques** pour répondre aux attentes nouvelles des visiteurs (films, enregistrements audio, QR Codes, réalité augmentée ...) figurera sur divers supports de communication.
- Le projet de **culture scientifique** du Puits Morandat prévoit le développement d'ici à 3 ans d'une grande salle de projection qui permettra de mettre la culture sur la thématique de l'énergie en exergue (films, pièces de théâtre, expositions ...) et un fablab alimenté par l'école des Mines et les entreprises innovantes du site.
- Les **manifestations spécifiques** seront développées. Depuis 2015, une grande fête de la Sainte Barbe se déploie sur toutes les communes du bassin. Un appel au dons relatifs à la vie des mineurs et au travail dans la mine sera également organisé pour alimenter une salle supplémentaire et dédiée du Parc-Musée. Chaque année, comme le fait Lewarde (Nord), une journée des donateurs sera organisée afin de les mettre en lumière.

L'office de Tourisme de Fuveau travaille en étroite collaboration avec le Territoire du Pays d'Aix, l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence mais également les services du Département (pour le PDIPR) ainsi que Bouches-du-Rhône Tourisme. Cette structure travaille également à l'élaboration d'une marche populaire (FFSP) départementale. Ce projet verrait le jour avant la fin de l'année 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n° 2012_A029 du Conseil communautaire de la CPA du 15 mars 2012 définissant les critères d'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement touristique sur plusieurs communes ;
- La délibération N° HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;

- La délibération n° FAG 002-542/16 CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 relatif aux modalités de décisions d'octroi de subventions aux associations par les Conseils de Territoire
- La délibération N° FAG 001-541/16 du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 relatif à l'approbation du pacte de gouvernance financier et fiscal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis de la Commission Développement Économique, Emploi et Agriculture du 22 septembre 2016,

Oui le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 15 000 €, pour l'année 2016, à l'Office de Tourisme de Fuveau pour mener à bien, en outre, la mise en valeur de l'itinéraire « Provence, Mine d'Energies »,

Article 2 :

Madame le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 :

La dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3T/633/657382 du budget 2016 de la Métropole qui présente les disponibilités nécessaires.

| | | | |
|--|--|---|----------------------------|
| DOSSIER N° 2016-00932 | CONSEIL DE TERRITOIRE DU | BUREAU DU | CONSEIL DE METROPOLE DU |
| TIERS N° 106768 | 2016 | 13 octobre 2016 | |
| OFFICE DE TOURISME DU FUVEAU (loi 1901) | | | |
| PRÉSIDENT | Monique CHAINE | SIÈGE | FUVEAU |
| OBJET STATUTAIRE | <p>L'Office de Tourisme assume les missions d'accueil et d'information des touristes ainsi que la promotion touristique de la commune en étroite collaboration avec la municipalité et les différentes associations de la commune et autres enseignes souhaitant promouvoir ou animer Fuveau. Il contribue également à assurer la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local. Il peut lui être confiée la gestion d'équipements touristiques.</p> <p>L'Office de Tourisme peut être autorisé à commercialiser des prestations de services touristiques dans les conditions prévues par la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de manifestations culturelles, de voyages ou de séjours. Il peut également commercialiser, dans le cadre de leur promotion, les produits locaux sans faire concurrence aux commerçants et artisans établis.</p> | | |
| OBJET DE LA DEMANDE | L'association de gestion de l'Office de Tourisme sollicite pour l'année 2016, une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € pour la mise en œuvre des actions ayant trait à l'itinéraire « Provence, Mine d'Energies » | | |
| AUTRES FINANCEURS | COMMUNE = 7 000 € | | |
| DONNÉES FINANCIÈRES | | | |
| BUDGET PRÉVISIONNEL 2016 | 63 300 € | RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2015 | € |
| MONTANT DEMANDÉ POUR 2016 | 15 000 € | MONTANT DEMANDÉ EN 2015 | 0 € |
| SUBVENTION 2016 PROPOSÉE | 15 000 € | SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015 | |
| TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016 | 23,70 % | TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015 | % |

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_212-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme de Fuveau pour le développement du projet GR de Pays Provence, Mines d'énergies

Vote sur le rapport

| | |
|------------------------------|----|
| Inscrits | 91 |
| Votants | 78 |
| Abstentions | 0 |
| Blancs et nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 78 |
| Majorité absolue | 40 |
| Pour | 78 |
| Contre | 0 |
| Ne prennent pas part au vote | 0 |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20161012-2016_CT2_212-
 DE
 Date de télétransmission : 21/10/2016
 Date de réception préfecture : 21/10/2016